



# Assemblée générale

Distr. générale  
23 août 2018  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-treizième session

Point 54 de l'ordre du jour provisoire\*

**Office de secours et de travaux  
des Nations Unies pour les réfugiés  
de Palestine dans le Proche-Orient**

## **Personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967 et des hostilités postérieures**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Dans sa résolution [72/81](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, après consultation avec le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, des progrès réalisés dans l'application de la résolution, relative aux personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967 et des hostilités postérieures.

Le présent rapport a trait à la correspondance échangée entre le Secrétaire général et le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne les mesures prises par le Gouvernement israélien pour appliquer les dispositions de la résolution. Il a également trait aux informations communiquées au Secrétaire général par le Commissaire général afférentes au retour en Cisjordanie et dans la bande de Gaza des réfugiés immatriculés auprès de l'Office qui vivaient en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne.

---

\* [A/73/150](#)



1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 72/81, par laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, après consultation avec le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), des progrès réalisés dans l'application de la résolution.

2. Le 4 mai 2018, le Secrétaire général a adressé aux Représentants permanents des États Membres, notamment au Représentant permanent d'Israël, et à l'Observateur permanent de l'État de Palestine une note verbale dans laquelle il appelait leur attention sur la responsabilité qui lui incombait de faire rapport en application des résolutions 72/81 et 72/83 et les priait de l'informer de toute mesure que leur gouvernement aurait prise ou envisageait de prendre en ce qui concerne l'application des dispositions de ces résolutions.

3. Dans une note verbale datée du 12 juillet, la Mission permanente d'Israël a répondu ce qui suit :

La Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de se référer à la note concernant les résolutions 72/80 à 72/83, adoptées par l'Assemblée générale le 7 décembre 2017 au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ».

Israël a décidé, une fois encore, de voter contre ces résolutions, car elles étaient motivées par des considérations politiques et présentaient un point de vue partial ne reflétant pas la réalité constatée sur le terrain.

La Mission permanente tient à rappeler la position de fond qu'Israël a vis-à-vis de l'UNRWA, exprimée par le Premier ministre Benjamin Nétanyahou à l'ouverture de la réunion tenue par le Cabinet israélien le 7 janvier 2018 : « L'UNRWA est une organisation qui perpétue le problème des réfugiés palestiniens. Il perpétue également le discours du droit au retour, tel qu'il était, en vue d'éliminer l'État d'Israël ; par conséquent, il doit disparaître. Cet office a été créé il y a 70 ans, pour les seuls réfugiés palestiniens, à une époque où le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) faisait face à des problèmes de réfugiés au niveau mondial. Sa création a de toute évidence donné naissance à une situation où d'arrière-petits-enfants de réfugiés sont aidés par l'Office sans être réfugiés eux-mêmes et, dans 70 ans, ces arrière-petits-enfants auront eux-mêmes des arrière-petits enfants ; cette absurdité doit donc cesser. »

Le Premier Ministre a également indiqué la voie à suivre en soulignant ce qui suit : « Il est nécessaire que les fonds alloués à l'UNRWA soient graduellement réaffectés au HCR, et que des critères clairs soient définis pour venir en aide à de véritables réfugiés et non à des réfugiés fictifs, comme c'est actuellement le cas avec l'Office. J'ai déjà porté cette proposition à l'attention des États-Unis. C'est la seule façon de supprimer l'UNRWA et de s'attaquer aux véritables problèmes des réfugiés, dans la mesure où il y en a encore. »

Les déclarations du Premier ministre Nétanyahou soulèvent la question fondamentale de la définition que l'UNRWA retient de la notion de réfugié, qui va bien au-delà de des définitions et des critères admis à l'échelle internationale. Au lieu de circonscrire le problème pour le résoudre, cette définition souple l'a étendu, le statut de réfugié s'appliquant aujourd'hui à la quatrième génération de Palestiniens, le nombre de réfugiés enregistrés étant de ce fait passé de quelque 700 000 en 1949 (chiffres de l'UNRWA) à plus de 5 000 000.

En perpétuant le statut de réfugié des Palestiniens au lieu de chercher des solutions durables pour supprimer leur statut, l'UNRWA montre qu'il contribue

au problème, et non à son règlement. En outre, la perpétuation du statut de réfugié et du discours sur les « réfugiés » palestiniens ne favorisent qu'une seule solution – le retour de 5 millions de Palestiniens en territoire israélien, objectif qu'Israël rejette catégoriquement car il sape tout espoir de parvenir à un accord de paix pour le conflit israélo-palestinien et menace la nature d'Israël en tant que seul État juif du monde.

Israël demeure profondément préoccupé par le cynisme avec lequel l'UNRWA continue d'utiliser les fonds humanitaires à des fins de propagande, allant ainsi à l'encontre des efforts qui sont faits pour parvenir à une solution politique. Il est inacceptable qu'un organisme des Nations Unies soutienne activement une description partielle du conflit qui touche la région et utilise la situation des réfugiés comme principal moyen de parvenir à ce but. L'Office devrait s'en tenir à son mandat humanitaire premier et s'abstenir de toute propagande politique partielle.

Un autre sujet de profonde préoccupation est apparu l'année dernière, M. Guinness, porte-parole de l'UNRWA, ayant de nouveau admis, en octobre 2017, que l'Office avait découvert à Gaza un tunnel sous l'une de ses écoles. Il s'agissait du second tunnel découvert par l'Office au cours des derniers mois. D'après la déclaration, l'UNRWA était intervenu avec fermeté auprès des acteurs concernés pour protester contre l'atteinte portée au caractère sacré et à la neutralité des locaux de l'ONU. La présence d'un tunnel sous un bâtiment de l'Office était inacceptable. Elle mettait les enfants et l'Office en danger. L'UNRWA demandait à nouveau que la neutralité et l'inviolabilité des locaux de l'ONU soient pleinement respectées.

La découverte d'un second tunnel de la terreur, qui passe directement sous des salles de classe, n'est pas un cas isolé, mais l'illustration du fait que les terroristes du Hamas essaient systématiquement de se servir des organismes de l'ONU pour parvenir à leurs fins. Néanmoins, l'UNRWA choisit délibérément de ne pas faire directement référence à la responsabilité du Hamas et au fait qu'il est habituel qu'il utilise abusivement l'infrastructure civile et celle de l'Organisation. Il est de la plus haute importance que tous les organismes affiliés à l'Organisation, en particulier l'UNRWA, demeurent neutres et à l'abri des pratiques abusives d'organisations terroristes.

En outre, ces derniers mois, Israël a fait face à une série de provocations et d'affrontements prémédités le long de la clôture entre la bande de Gaza et Israël. Les dirigeants palestiniens ont insisté sur le caractère pacifique de ces manifestations. Néanmoins, les émeutes étaient violentes et ont mis des innocents, israéliens et palestiniens, en grave danger. Des terroristes du Hamas, cachés derrière des femmes et des enfants utilisés comme boucliers humains, ont fait brûler des pneus le long de la clôture, jeté des cocktails Molotov, placé des engins explosifs et même tenté de forcer la clôture et de s'introduire sur le territoire israélien. À deux reprises, des manifestants palestiniens extrêmement violents se sont introduits du côté palestinien du point de passage de Kerem Shalom et ont gravement endommagé le terminal de carburant et le pipeline, dégradant la seule voie d'approvisionnement essentielle de la bande de Gaza. En outre, les manifestants ont quotidiennement lâché des cerfs-volants en flammes au-dessus de la clôture, lesquels ont déclenché des feux de forêt sur les terres agricoles du sud d'Israël, menaçant des vies humaines, causant de graves dégâts environnementaux et ayant des conséquences économiques néfastes.

En dépit de la réalité observée sur le terrain, nous avons constaté à de nombreuses reprises que l'UNRWA, dans ses déclarations publiques et les communiqués qu'il diffuse sur Twitter, exemptait le Hamas de toute

responsabilité et ne condamnait pas le rôle central qu'il jouait dans ces faits. Par ailleurs, les politiques de l'UNRWA ne font qu'encourager le Hamas à continuer d'utiliser des civils, dont des étudiants de l'Office, le seul but étant d'inciter à la violence et de détourner l'attention mondiale du contrôle que le Hamas exerce sur la bande de Gaza depuis des années et des conséquences négatives qu'il a sur la crise humanitaire qui continue de s'aggraver dans la zone. Comme nous l'avons constaté ces derniers mois, notamment lors des émeutes qui ont eu lieu le long de la frontière de Gaza, les déclarations publiques de l'UNRWA montrent l'indulgence croissante dont l'Office fait preuve envers le Hamas, alors qu'il devrait se concentrer sur le meilleur intérêt du peuple palestinien de Gaza et le secours et l'aide humanitaire dont il a besoin. Ce faisant, l'Office ne fait qu'exacerber les souffrances inutiles de Palestiniens innocents dans la bande de Gaza.

Malgré les graves menaces qui pèsent sur sa sécurité, Israël s'emploie activement à soutenir les efforts de reconstruction dans la bande de Gaza. Depuis octobre 2014, le Mécanisme pour la reconstruction de Gaza, appuyé par l'ONU, a permis l'acheminement de plus de 10,33 millions de tonnes de différents types de matériaux de construction, dont 3,28 millions de tonnes rien qu'en 2017. En décembre 2017, sur 130 000 logements endommagés, 127 187 avaient été remis en état. Plus de 19 262 nouveaux logements sont à un stade de construction avancé et plusieurs centaines d'autres sont prêts à être occupés. Des centaines de projets publics, dont des écoles, des centres médicaux, des mosquées et des parcs, ont été menés à bien ou le seront prochainement. Les retards pris dans la reconstruction sont majoritairement dus aux actes du Hamas et au conflit qui l'oppose à l'Autorité palestinienne, notamment en raison de la décision prise par celle-ci de maintenir la suspension du paiement des salaires à Gaza et d'un manque de fonds internationaux pour le Mécanisme pour la reconstruction de Gaza. Il importe de noter qu'Israël s'est engagé à permettre l'acheminement de l'aide humanitaire et continue d'assurer l'approvisionnement en électricité et en eau aux habitants de Gaza et d'y permettre l'entrée de marchandises.

Pour conclure, Israël tient à rappeler la position du Premier Ministre Nétanyahou, qui a demandé que les fonds alloués à l'UNRWA soient graduellement réaffectés au HCR et que des critères clairs soit arrêtés pour définir qui est un « véritable réfugié » et qui est un « réfugié fictif ». Néanmoins, tant que cette position ne sera pas concrétisée, l'UNRWA et ses agents doivent suivre de strictes normes d'impartialité, comme il est attendu de tous les employés de l'ONU. L'Office doit se recentrer sur son mandat initial d'organisme humanitaire et de secours, et non présenter une version erronée des faits dans des déclarations et rapports partiels qui ne font qu'attiser les tensions entre les parties.

4. S'agissant du paragraphe 5 de la résolution 72/81, le Commissaire général de l'UNRWA a communiqué au Secrétaire général les éléments d'information dont il disposait au sujet du retour des réfugiés immatriculés auprès de l'Office sur le territoire palestinien occupé. Comme il est indiqué dans les précédents rapports sur la question, l'Office ne participe à aucun arrangement relatif au retour des réfugiés ou au retour des déplacés qui ne sont pas immatriculés comme réfugiés. Les renseignements dont il dispose proviennent des demandes reçues de réfugiés immatriculés souhaitant que leur dossier d'immatriculation soit transféré de la Jordanie, du Liban ou de la République arabe syrienne au territoire palestinien occupé. L'Office n'est pas nécessairement tenu informé du retour sur le territoire palestinien occupé de réfugiés immatriculés qui n'ont pas fait pareille demande. À sa connaissance, entre le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et le 30 juin 2018, 230 réfugiés immatriculés qui se trouvaient en dehors du territoire palestinien occupé sont revenus en

Cisjordanie et 218 dans la bande de Gaza. Il convient de noter que certains d'entre eux n'ont pas forcément été déplacés en 1967, mais ont pu l'être plus tôt ou plus tard, ou peuvent être membres de la famille d'un réfugié immatriculé déplacé. Ainsi, compte tenu du chiffre estimatif donné au paragraphe 4 du précédent rapport (A/72/313), le nombre de réfugiés immatriculés déplacés qui, à la connaissance de l'Office, sont retournés dans le territoire palestinien occupé depuis juin 1967, est de 37 541. L'UNRWA n'est pas en mesure d'évaluer le nombre total de personnes déplacées qui sont rentrées chez elles. Seuls les réfugiés immatriculés et autres personnes immatriculées figurent sur ses registres et, comme noté plus haut, même ceux-ci peuvent être incomplets, notamment en ce qui concerne l'endroit où se trouvent les réfugiés ou autres personnes en question<sup>1</sup>.

5. S'agissant du paragraphe 3 de la résolution 72/81, le Secrétaire général renvoie au rapport du Commissaire général de l'UNRWA pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 (A/73/13) et à ses rapports précédents pour ce qui est du compte rendu de l'aide que l'Office continue de fournir aux déplacés qui en ont encore besoin.

---

<sup>1</sup> Par « autres personnes immatriculées », on entend les personnes qui, au moment de l'immatriculation initiale, ne répondaient pas à tous les critères de l'UNRWA pour être considérées comme des « réfugiés palestiniens », mais dont il a été estimé qu'elles avaient subi d'importantes pertes ou souffrances pour des raisons liées au conflit de 1948 en Palestine ; sont également visés les membres de la famille de ces personnes.